

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article1034>



Région académique  
ÎLE-DE-FRANCE



# Epreuves HLP Terminales et Grand oral

- Baccalauréat philosophie, HLP et EMC
- Baccalauréat
- Epreuves HLP Terminales et Grand oral



Date de mise en ligne : dimanche 16 février 2020

---

Copyright © La philosophie dans l'Académie de Créteil - Tous droits

réservés

---

[ - ] Liens vers les notes de service définissant les épreuves suivantes

[ - ] [épreuve HLP terminale](#)

[ - ] [Grand Oral voie générale](#)

[ - ] [Grand oral voie technologique](#)

Présentation du « Grand oral »

AddThis est désactivé. Autoriser

À compter de la session 2021, pour les candidats scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat, une épreuve orale terminale figurera au baccalauréat général et technologique. Mis à jour : novembre 2020

## Définition et objectifs

L'épreuve du « **Grand oral** » a été conçue pour permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permettra aussi d'utiliser les connaissances liées à ses spécialités pour démontrer ses capacités argumentatives et la maturité de son projet de poursuite d'études, voire professionnel. L'épreuve

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Coefficient : 10 [voie générale] et 14 [voie technologique]

L'épreuve orale terminale est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat. Elle est obligatoire pour tous les candidats qui présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

Les **candidats à besoins éducatifs particuliers** peuvent demander à bénéficier d'aménagements de l'épreuve conformément à l'annexe 2 des notes de service [n° 2020-036 \(NOR : MENE2002780N\)](#) et [n° 2020-037 \(NOR : MENE2002781N\)](#).

## Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points. Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction. Il peut s'appuyer sur la grille indicative de l'annexe 1 des notes de service [n° 2020-036 \(NOR : MENE2002780N\)](#) et [n° 2020-037 \(NOR : MENE2002781N\)](#).

## Format et déroulement de l'épreuve

Le Grand oral dure 20 minutes avec 20 minutes de préparation.

Le candidat présente au jury deux questions préparées avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves, qui portent sur ses deux spécialités, soit prises isolément, soit abordées de manière transversale en voie générale. Pour la voie technologique, ces questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.

Le jury choisit une de ces deux questions. Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et créer s'il le souhaite un support (qui ne sera pas évalué) à donner au jury.

**L'épreuve se déroule en 3 temps.**Déroulé de l'épreuve

**Pendant 5 minutes, le candidat présente la question choisie et y répond.** Le jury évalue son argumentation et ses qualités de présentation. L'exposé se déroule sans note et debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques.

**Ensuite, pendant 10 minutes, le jury échange avec le candidat et évalue la solidité de ses connaissances et ses compétences argumentatives.** Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances, liées au programme des spécialités suivies en classe de première et terminale.

**Les 5 dernières minutes d'échanges avec le jury portent sur le projet d'orientation du candidat.** Le candidat montre que la question traitée a participé à la maturation de son projet de poursuite d'études, et même pour son projet professionnel.

**Le jury va porter son attention** sur la solidité des connaissances, la capacité à argumenter et à relier les savoirs, l'expression et la clarté du propos, l'engagement dans la parole, la force de conviction et la manière d'exprimer une réflexion personnelle, ainsi qu'aux motivations du candidat.

## Candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires.

## Composition du jury

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste.

# Foire aux questions

[<http://philosophie.ac-creteil.fr/sites/philosophie.ac-creteil.fr/local/cache-vignettes/L147xH208/FAQ-Grand-orfaba-1ea19.png>]

Cette FAQ a pour finalité de répondre aux questions les plus communément posées sur l'épreuve orale terminale, dite Grand oral. Elle permet de présenter les modalités de préparation de cette épreuve, de préciser la façon dont elle se déroule et d'en expliciter les attendus [Télécharger le document \(.pdf, 406.28 Ko\)](#)

## À consulter

Textes de référence

[Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021](#)

[Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021](#)

[note de service n° 2020-036 \(NOR : MENE2002780N\)](#)

[note de service n° 2020-037 \(NOR : MENE2002781N\)](#)